

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Société Éducative de l'Île-du-Prince-Édouard (Collège de l'Île)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Société Éducative de l'Île-du-Prince-Édouard (Collège de l'Île), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société Éducative de l'Île-du-Prince-Édouard (Collège de l'Île) au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
18 novembre 2025

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Subventions (Note 13)	\$ 1,174,517	\$ 1,613,651
Frais de scolarité collégiaux	1,039,023	840,207
Revenus de cours	112,619	86,997
Contributions autres organismes	36,500	15,842
Autres revenus	33,440	18,874
Intérêts	52	108
Ventes	<u>31</u>	<u>2,330</u>
	<u>2,396,182</u>	<u>2,578,009</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1,211,979	1,526,412
Sous-traitant	425,243	378,603
Charge locative (Note 16)	124,275	129,981
Cotisations et abonnements	101,542	120,807
Publicité et promotion	101,103	33,605
Déplacements	66,466	55,585
Assurances	55,194	44,681
Honoraires professionnelles	40,557	68,601
Amortissement des immobilisations corporelles	30,392	41,101
Formation pratique	23,162	40,629
Fournitures et frais de bureau	18,106	17,950
Télécommunications	10,870	11,533
Intérêts et frais bancaires	8,879	7,903
Conseil d'administration	2,110	11,290
Bourses et prix d'études	500	1,600
Créances & TPS irrécouvrables	<u>-</u>	<u>39,861</u>
	<u>2,220,378</u>	<u>2,530,142</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>175,804</u>	<u>47,867</u>
AUTRES		
Recouvrement des dépenses années antérieures	(36,264)	-
Gain/perte cession d'immob. corporelle	-	(18,643)
Quote-part du résultat net de la filiale (Note 14)	<u>-</u>	<u>(848)</u>
	<u>(36,264)</u>	<u>(19,491)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 139,540</u>	<u>\$ 28,376</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025**

	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectations</u>	<u>Non-grevé d'affectations</u>	<u>Total 2025</u>	<u>Total 2024</u>
Solde redressé au début de l'exercice	\$ 105,002	\$ -	\$ 251,692	\$ 356,694	\$ 328,318
Excédent des produits sur les charges	(30,392)	-	169,932	139,540	28,376
Paiements obligations locatives	<u>2,780</u>	<u>-</u>	<u>(2,780)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>\$ 77,390</u></u>	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ 418,844</u></u>	<u><u>\$ 496,234</u></u>	<u><u>\$ 356,694</u></u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 4)	\$ 834,352	\$ 258,163
Comptes à recevoir (Note 5)	76,776	279,185
TPS à recevoir	37,019	68,167
Frais payés d'avance	<u>60,069</u>	<u>31,052</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	1,008,216	636,567
PARTICIPATION DANS LA FILIALE (Notes 6 & 14)	46	46
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	60,232	79,907
ACTIF INTANGIBLE (Note 8)	25,006	35,723
À RECEVOIR D'UNE ENTITÉ APPARENTÉ (Notes 14 & 15)	<u>2,413</u>	<u>2,413</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 1,095,913</u>	<u>\$ 754,656</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 154,850	\$ 59,321
Salaires et cotisations sociales à payer	85,739	124,908
Revenus reportés (Note 10)	<u>351,241</u>	<u>203,104</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	591,830	387,333
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 11)	<u>7,849</u>	<u>10,629</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>599,679</u>	<u>397,962</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	77,390	105,002
Actif net non-grevé d'affectations	<u>418,844</u>	<u>251,692</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>496,234</u>	<u>356,694</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 1,095,913</u>	<u>\$ 754,656</u>

Approuvé par les Administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	\$ 139,540	\$ 28,376
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Perte sur disposition d'actifs	-	18,643
Quote-part du résultat net de la filiale	-	848
Amortissement des immobilisations corporelles	19,675	25,791
Amortissement des actifs incorporels	<u>10,717</u>	<u>15,310</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	169,932	88,968
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	202,409	(162,696)
Taxes sur les produits et services	31,148	7,023
Frais payés d'avance	(29,017)	(24,772)
Comptes fournisseurs et salaires à payer	95,529	(43,497)
Salaires et cotisations sociales à payer	(39,169)	-
Revenus reportés	<u>148,137</u>	<u>(40,215)</u>
	<u>578,969</u>	<u>(175,189)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des obligations de location-acquisition		<u>(2,780)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances à une filiale	<u>-</u>	<u>(831)</u>
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	576,189	(178,827)
Encaisse au début de l'exercice	<u>258,163</u>	<u>436,990</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 834,352</u>	<u>\$ 258,163</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Collège de l'Île (le Collège), sous le nom incorporé Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard Inc., est un organisme à but non lucratif qui offre, en français, de la formation professionnelle et langagière à ses clients afin qu'ils puissent contribuer au développement social et économique de la province. Le Collège est enregistré auprès du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Collège est un établissement d'enseignement postsecondaire, exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Collège ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) Le Collège a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les revenus de cours et les frais de scolarité collégiaux sont constatés à titre de produits durant le semestre. Tout revenu de cours ou frais de scolarité reçu à la fin de l'exercice pour un semestre subséquent à l'exercice est reporté.

Les autres revenus et les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La politique du Collège consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que le Collège ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

Instruments financiers

- d) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont subséquemment évalués au coût après amortissement.
- Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes clients, les subventions à recevoir, les parts sociales et la part dans une société en commandite et les dépôts de sécurité.
- Les passifs financiers évalués au coût amortis comprennent l'emprunt à un administrateur, les comptes fournisseurs et les charges à payer, les salaires et les cotisations sociales à payer.
- . L'investissement dans la filiale à but lucratif détenue à 100 % est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	30% Amortissement dégressif
Logiciel informatique	20% Amortissement dégressif
Matériel et équipement	20% Amortissement dégressif
Améliorations locatives	10% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour le Collège, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Actifs incorporels

- g) Les actifs incorporels sont inscrits au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs incorporels comme suit:
- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Plateforme d'apprentissage en ligne | 30% Amortissement dégressif |
|-------------------------------------|-----------------------------|

Apports reçus sous forme de biens et services

- h) En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de matériel et services, le Collège ne comptabilise pas ces apports dans les états financiers.

Placements

- i) Les placements sont présentés au plus faible du coût ou marché.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

Participations dans la filiale

- j) Le Collège a choisi de comptabiliser sa participation dans sa filiale à but lucratif détenue à 100 % selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à l'Association, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Contrats de location

- k) Les contrats de location sont classés soit comme contrat de location-acquisition, soit comme contrat de location-exploitation. Un contrat qui transfère, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué est classé comme un contrat de location-acquisition. À la création d'un contrat de location-acquisition, l'actif et l'obligation sont comptabilisés au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles et de la juste valeur du bien loué au début du contrat. Les actifs sont amortis en vertu du contrat de location-acquisition selon la méthode linéaire sur la durée du bail, soit la durée de vie estimative des actifs.

3. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Collège reçoit 49% (63% - 2024) de son revenu annuel de sources gouvernementales. Le Collège dépend de ces subventions afin de maintenir ses activités.

4. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Frais de scolarité perçus d'avance	\$ 293,115	\$ 145,433
Subventions reportées.	<u>58,126</u>	<u>57,671</u>
Total de l'encaisse affectée	351,241	203,104
Encaisse non affectée	<u>483,111</u>	<u>55,059</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 834,352</u>	<u>\$ 258,163</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

5. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes clients	\$ 76,776	\$ 23,435
Subventions à recevoir	<u>-</u>	<u>255,750</u>
	<u>\$ 76,776</u>	<u>\$ 279,185</u>

6. PARTICIPATION DANS LA FILIALE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
100% Actions ordinaires avec droit de vote, Francotech Inc.	<u>\$ 46</u>	<u>\$ 46</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	
			<u>2025</u>	<u>2024</u>
Matériel informatique	\$ 164,886	\$ 153,505	\$ 11,381	\$ 16,259
Logiciel informatique	50,033	32,872	17,161	24,516
Matériel et équipement	95,481	84,365	11,116	13,895
Améliorations locatives	46,283	31,825	14,458	16,063
Actif sous contrat de location	<u>15,290</u>	<u>9,174</u>	<u>6,116</u>	<u>9,174</u>
	<u>\$ 371,973</u>	<u>\$ 311,741</u>	<u>\$ 60,232</u>	<u>\$ 79,907</u>

8. ACTIFS INCORPORELS

Actifs incorporels soumis à l'amortissement :

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable net</u>	
			<u>2025</u>	<u>2024</u>
Plateforme apprentissage en ligne	<u>\$ 89,836</u>	<u>\$ 64,830</u>	<u>\$ 25,006</u>	<u>\$ 35,723</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

9. DETTE BANCAIRE

Pendant l'exercice le Collège possédait une ligne de crédit d'exploitation avec la Credit Union. De plus, le Collège possédait deux cartes de crédit pour une limite de crédit combinée de 17 000 \$ à un taux de 20.99 %. Les soldes à payer sur les cartes de crédit totalisent 10 253 \$ (2024 - 10 673 \$) et aucun intérêt a été payé pendant l'année et l'exercice précédente.

Le 26 juin 2025, le Collège a signé une convention de crédit avec la Banque Royale du Canada. Le Collège dispose d'une ligne de crédit à demande de 275 000 \$ accordée par la Banque. Cette ligne porte intérêt au taux préférentiel de la Banque majoré de 2.00 %. La convention comprend également une carte de crédit d'une limite maximale de 25 000 \$.

10. REVENUS REPORTÉS

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Frais de scolarité	\$ 145,434	\$ 293,115	\$ (145,434)	\$ 293,115
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	51,671	-	(51,671)	-
Santé Canada	-	192,222	(137,096)	55,126
ACUFC	<u>6,000</u>	<u>(3,000)</u>	<u>-</u>	<u>3,000</u>
	<u>\$ 203,105</u>	<u>\$ 482,337</u>	<u>\$ (349,327)</u>	<u>\$ 351,241</u>

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition pour photocopieur calculé au taux d'intérêt de 7.5% avec paiements mensuels de 232\$ incluant le principal et l'intérêt.	\$ <u>7,849</u>	\$ <u>10,629</u>
Total des obligations de location-acquisition excluant les intérêts	<u>7,849</u>	<u>10,629</u>

Les paiements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

	Paiement bruts
2026	\$ 2,807
2027	2,807
2028	2,235
2029	0
2030	<u>0</u>
	<u>\$ 7,849</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

12. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les immobilisations et les apports affectés auxquels le Collège a été acheté. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Balance d'ouverture	\$ -	\$ 25,748
Montants amortis au revenu	<u>-</u>	<u>(25,748)</u>
Balance de fermeture	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

13. SUBVENTIONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	\$ 963,921	\$ 1,116,615
Santé Canada	137,096	192,222
RCCFC / CNDRPFC	73,500	31,500
Gouvernement fédéral	-	220,000
APÉCA	<u>-</u>	<u>53,314</u>
	<u>\$ 1,174,517</u>	<u>\$ 1,613,651</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

14. FILIALE À BUT LUCRATIF DÉTENUE À 100%

Francotech Inc a été constituée en 2022 et le Collège de l'Île en est l'unique actionnaire. La filiale a été créée pour l'acquisition de licences informatique et d'abonnements pour le collège. Voici un sommaire financier pour les exercices terminés le 31 mars 2025 et 31 mars 2024 de Francotech Inc:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actif	\$ <u>2,460</u>	\$ <u>2,460</u>
Passif	2,414	2,414
Capitaux propres	<u>46</u>	<u>46</u>
	\$ <u>2,460</u>	\$ <u>2,460</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Produits	\$ -	\$ 45,518
Charges	-	46,683
Impôts sur les bénéfices	<u>-</u>	<u>(317)</u>
Excédent des produits sur les charges	\$ <u>-</u>	\$ <u>(848)</u>

Francotech Inc n'a pas réalisé de ventes de service auprès du Collège (en 2024 - 45 518 \$) durant l'année. Le Collège n'a pas reçu de contributions de Francotech Inc. (2024 - 6 250 \$). Le Collège a une avance à recevoir de 2 413 \$ de Francotech Inc. (2024 - 2 413 \$).

15. TRANSCIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉS

<u>Sommes à recevoir des apparentés</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Francotech Inc.	\$ <u>2,413</u>	\$ <u>2,413</u>

Le Collège a comptabilisé un montant d'honoraires payés à des administrateurs pour le travail au sein du Collège. Un total de 26 162 \$ (2024 - 8 652 \$) a été comptabilisé comme dépenses d'honoraires professionnels et contractuels à l'état des résultats. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
(COLLÈGE DE L'ÎLE)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025**

16. ENGAGEMENTS

Le Collège est locataire de deux espaces de bureau en vertu de baux venant à échéance à différentes dates jusqu'au 31 mars 2026. Les loyers minimums futurs totalisent 31,158 \$. Les paiements de loyer annuel de base jusqu'à l'échéance du bail sont présentés ci-dessous:

2026	\$ <u>31,158</u>
------	------------------

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Collège est exposé, par le biais de ses instruments financiers, à divers risques:

Risque de crédit :

Le Collège est exposé à un risque de crédit principalement lié à ses comptes clients, ses subventions à recevoir et ses dépôts de sécurité.

Risque de taux d'intérêt :

Le collège est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette bancaire à taux d'intérêt variable. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des flux de trésorerie liés aux charges d'intérêt.

Risque de liquidité :

Le Collège est exposé au risque de liquidité qui est lié à ses comptes fournisseurs et charges à payer, et ses salaires et cotisations sociales à payer.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.